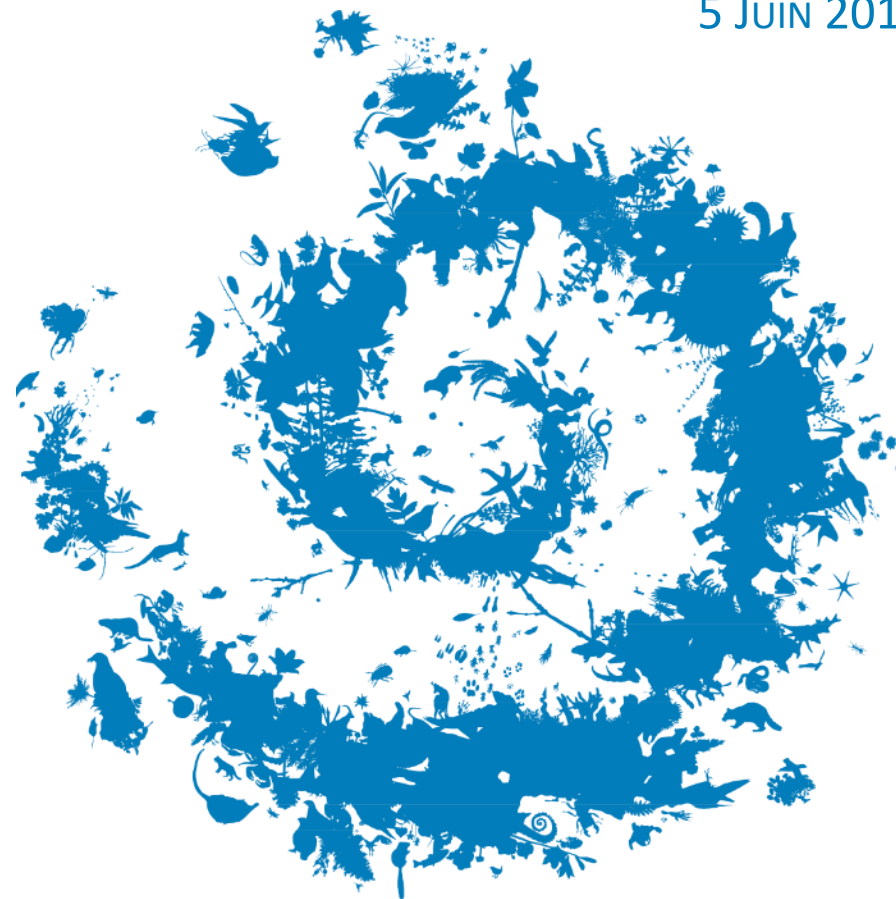


## DES ESPACES NATURELS

MÉLISSA DESBOIS

CHARGÉE DE MISSION « SPORTS ET LOISIRS DE NATURE »

5 JUIN 2018

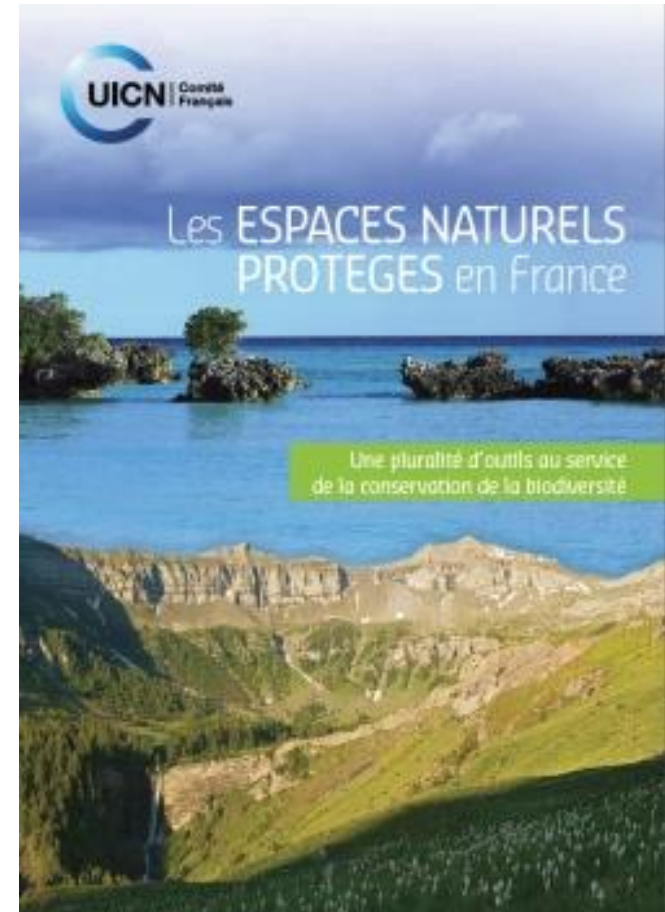


## SOURCES

- Agence française pour la biodiversité / AFB  
[www.afbiodiversite.fr](http://www.afbiodiversite.fr)
- UICN
- Yves Vérilhac, ATEN 2014  
[http://www.supagro.fr/ress-tice/aten\\_uved/module\\_theorique/](http://www.supagro.fr/ress-tice/aten_uved/module_theorique/)



Proposition de synthèse





# Définition

## ESPACES NATURELS PROTEGES



- « Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés » **UICN 2008.**
- Malgré les nombreux outils juridiques de protection d'espaces naturels, le terme **espace naturel protégé** n'est pas utilisé dans la législation. Le code français de l'Environnement ne définit pas d'espace naturel protégé.

# Définition

## AIRE PROTEGEE

- « Zone géographiquement délimitée qui est désignée ou réglementée et gérée en vue d'atteindre » « des objectifs spécifiques de conservation » **Convention de la Biodiversité Biologique**
- Définition identique aux espaces naturels protégés pour l'**UICN**



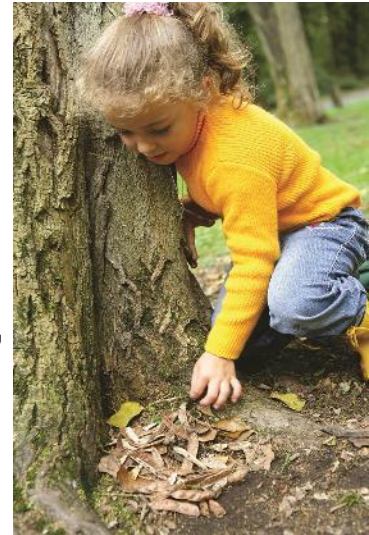
- En France, on utilise le terme « aire protégée » dans le cadre de collaboration internationale, traduction de "protected area".



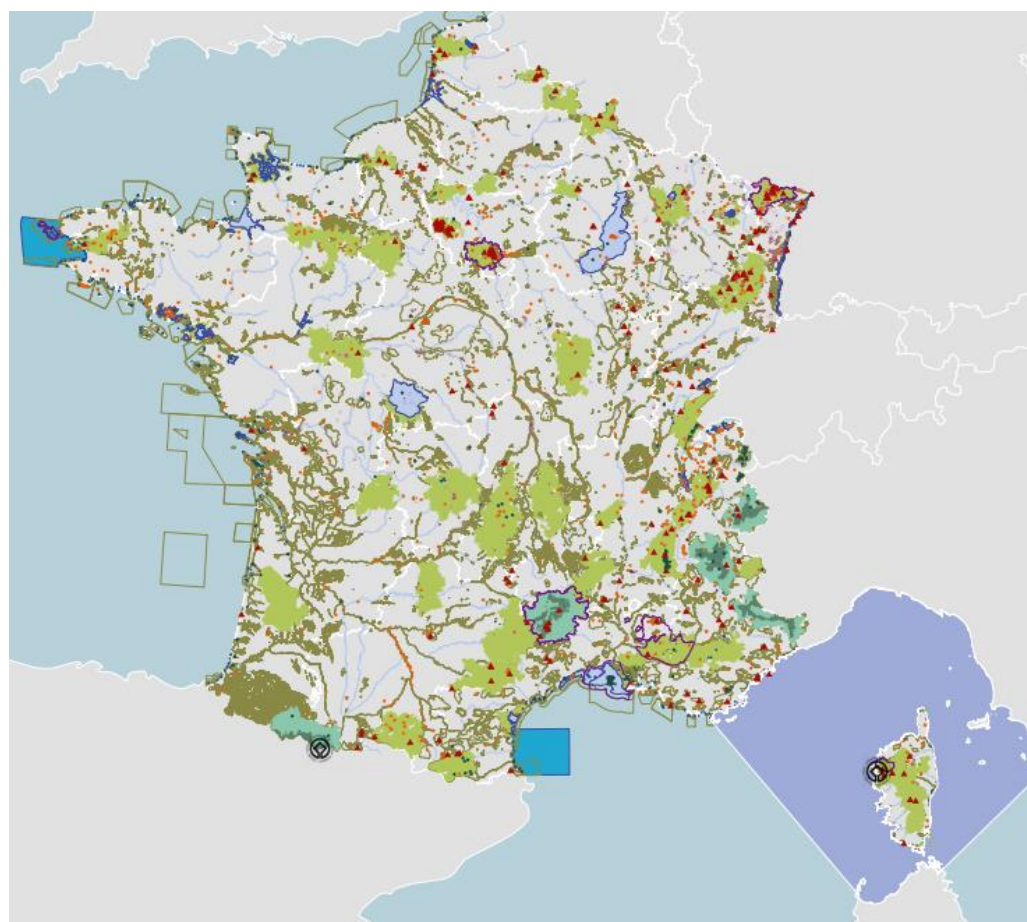
## Vers une approche multifonctionnelle des espaces naturels protégés ?

Au delà de la protection et la conservation de paysages et de la nature, puis de la biodiversité, ces espaces contribuent à :

- l'aménagement du territoire,
- la lutte contre les espèces envahissantes,
- la lutte contre les pollutions,
- la diminution de la surexploitation des ressources naturelles,
- la prise en compte du changement climatique,
- l'amélioration de la santé publique et du cadre de vie.



# Les espaces naturels protégés en France



Source : UICN, Les espaces naturels protégés en France - Une pluralité d'outils au service de la biodiversité – Sept. 2013

## familles de protection

- **REGLEMENTAIRE**

=> Une réglementation spécifique sur un territoire pour maîtriser les activités et les usages pratiqués impactant la biodiversité, le patrimoine naturel et culturel. Cela permet d'agir sur des terrains dont la structure n'est pas toujours propriétaire.

Ex : Parc nationaux

- **FONCIERE**

=> Cela permet une gestion directe ou confiée à un tiers qui bénéficie du droit d'usage.

Ex : espaces naturels sensibles / ENS, Conservatoire du littoral.

- **CONTRACTUELLE**

=> par un conventionnement entre propriétaires/acteurs économiques, usagers et organisme gestionnaire ou l'État (charte, contrats....)

Ex : Parcs naturels régionaux, Natura 2000

- **RECONNAISSANCE INTERNATIONALE**

=> Classification IUCN en 6 catégories de gestion

*Attention un statut peut utiliser 1 ou 2 types de protection.  
Un Parc national comprend une partie soumise à une protection **réglementaire** - le cœur du parc- et une partie qui privilégie le **contractuel** -l'aire d'adhésion- .*



# Des statuts spécifiques

Certains espaces naturels protégés ont vocation à ne protéger que certains milieux :

- les zones humides : les sites Ramsar,
- les milieux marins : les Parcs naturels marins
- les milieux côtiers : le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres
- les forêts publiques : les Réserves biologiques







# Les différentes catégories d'espaces naturels par famille

Réglementation			Foncier	Contractualisation		Reconnaissance internationale	
Parc National			Conservatoire du Littoral	Parc Naturel Régional	Parc Naturel Marin	Réserve de biosphère	Ramsar
Réserve Naturelle	Réserve Biologique	Réserve de chasse faune sauvage	Espaces naturels Sensibles	Grands Sites de France	Natura 2000	Unesco	
Arrêté de Protection de Biotope		Site classé	Conservatoire des espaces naturels				

*Schéma de synthèse des typologies des espaces naturels*

⇒ Des stratégies et politiques publiques : protection d'espèces menacées, création d'aires protégées, stratégie nationale pour la biodiversité, trame verte et bleue



# Les organismes de conseils et d'expertises

- Le Muséum national d'histoire naturelle / MNHN
- Le Conseil national de protection de la nature / CNPN
- Le Conservatoire botanique national / CBN
- La Commission supérieure des sites, perspectives et paysages / CSSPP
- Les Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel / CSRPN
- La Commission départementale de la nature, des paysages et des sites / CDNPS
- Les Agences de l'eau
- L'Atelier technique des espaces naturels / ATEN





# L'Agence française pour la biodiversité / AFB

- Un nouvel établissement public au service de la reconquête de la biodiversité
- Création au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Président d'honneur, Hubert Reeves
- Missions :
  - appuyer les politiques publiques ;
  - contrôler et prévenir les atteintes à l'eau et à la biodiversité ;
  - gérer et restaurer les espaces protégés ;
  - connaître et comprendre l'état et le fonctionnement des écosystèmes ;
  - sensibiliser et mobiliser nos concitoyens ;
  - accompagner les acteurs de la biodiversité.

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

# L'Agence française pour la biodiversité / AFB

⇔ Union de compétences, des expériences et des actions de 4 organismes :

- Agences des aires marines protégées
- Atelier technique des espaces naturels / ATEN
- Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- Parcs nationaux de France

Mais aussi

⇒ Intégration des agents de la  
Fédération des conservatoires  
botaniques nationaux et agents du  
Muséum national d'histoire naturelle.

⇒ Rattachement des 10 PN par décret



Soit 1 300 agents dont plus de 600 inspecteurs de l'environnement

Et 225 millions d'Euros de budget annuel.